

**RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**
Les cas d'arrestations et de
détentions arbitraires se
multiplient de manière alarmante
Index AI : AFR 62/001/02

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Le président Joseph Kabila doit prendre des mesures immédiates afin que son gouvernement et ses forces de sécurité respectent les engagements qu'il a pris vis-à-vis de la population de la République démocratique du Congo (RDC) », a déclaré ce jour (mardi 8 janvier 2002) Amnesty International, alors que de plus en plus de cas d'arrestations et de détentions arbitraires sont signalés.

Dans le cadre de son discours à la nation du 31 décembre 2001, le président Kabila a exprimé son attachement à la valeur fondamentale que constitue la liberté. Or, dans le même temps, ses forces de sécurité continuaient à arrêter arbitrairement et à maltraiter ceux qui osaient critiquer son gouvernement.

« La poursuite des interpellations d'opposants

politiques, d'étudiants et de journalistes n'ayant commis aucune infraction prévue par la loi montrent que les promesses d'ouverture politique et de respect des droits humains sont des paroles creuses, a déploré Amnesty International. Ce refus de tolérer la moindre divergence de vue est de très mauvais augure pour le dialogue intercongolais qui doit débuter fin janvier 2002. Le succès de ce dialogue doit être évalué à l'aune du respect de la légalité, tant sur le plan des déclarations que des actes, notamment des droits aux libertés d'expression et d'association. »

Des opposants politiques arrêtés

Bien que le président Joseph Kabila ait adopté en mai 2001 un décret annulant l'interdiction des partis politiques imposée par le défunt président Laurent-Désiré Kabila, les activités des mouvements d'opposition sont toujours régulièrement entravées. Ainsi, aux alentours du 5 décembre 2001, cinq membres d'un des principaux partis politiques de RDC, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), ont été

arrêtés à la suite d'une réunion au cours de laquelle devait apparemment être organisée une manifestation dans les rues de la capitale, Kinshasa. Ce mouvement de protestation, qui devait, semble-t-il, se dérouler le 14 décembre, n'a jamais eu lieu. Ces cinq personnes – Modeste Sadiki, Jean-Baptiste Bomanza, Roger Kankonge, Kadima Kadima et Jean-Baptiste Mwampata – sont actuellement détenues dans la principale prison de la capitale, le Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK).

L'organisation de défense des droits humains est également préoccupée par les graves violences infligées à de nombreux étudiants de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), qui ont été appréhendés par la police le 14 décembre à la suite d'une manifestation estudiantine. D'après les informations recueillies, plus de 400 étudiants ont été conduits dans les locaux de l'Inspection de la police de Kinshasa (IPK). Nombre d'entre eux ont été passés à tabac, frappés avec des ceintures militaires (appelées cordelettes) et contraints à utiliser de la terre

Bien qu'elles aient été interrogées sur ce projet de manifestation et sur d'autres activités de l'UDPS, elles n'ont été inculpées d'aucune infraction.

« Ces détenus doivent être immédiatement relâchés, à moins d'être inculpés d'infractions prévues par la loi et de se voir accorder dans les plus brefs délais la possibilité de répondre en justice des faits qui leur sont reprochés », a déclaré Amnesty International.

Des étudiants brutalisés

ainsi que du sable en guise de dentifrice jusqu'à ce que leurs gencives saignent. Ils ont également été forcés à faire le tour de la cour pavée de l'IPK en marchant sur les genoux. La quasi-totalité des étudiants ont été relâchés le lendemain, mais les cours sont toujours suspendus à l'UNIKIN et nombre des étudiants n'ont pas été autorisés à regagner leur logement sur le campus. Huit étudiants, accusés d'être des meneurs du mouvement de protestation, sont toujours détenus.

Les premières violences s'étaient produites à l'UNIKIN le

12 décembre, lorsque des heurts avaient opposé la police à des étudiants qui manifestaient pour revendiquer une réduction de leurs frais de scolarité. Il semble qu'un policier ait été grièvement blessé au cours d'accrochages ayant eu lieu le lendemain. Amnesty International n'a pu obtenir confirmation des affirmations des autorités selon lesquelles trois membres des forces de l'ordre avaient été tués au cours de ces troubles.

Dans le cadre d'un autre mouvement de protestation, organisé par des étudiants de l'Université de Lubumbashi (UNILU), la police a blessé pas moins de sept étudiants, dont au moins un par balle, dans le chef-lieu de la province du Katanga, située dans le sud-est du pays. Les étudiants protestaient contre l'introduction récente de nouveaux frais de logement et de scolarité ou l'augmentation de ceux qu'ils payaient déjà.

Si Amnesty International reconnaît que les autorités sont en droit de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions, l'organisation déplore que plusieurs centaines d'étudiants aient été

arrêtés arbitrairement, placés en détention illégalement et maltraités.

« Ceux qui sont toujours privés de leur liberté doivent être protégés contre tous nouveaux mauvais traitements, et toute procédure judiciaire ouverte à leur encontre doit être conforme aux normes internationales relatives aux droits humains. Ils doivent notamment pouvoir exercer leur droit d'être défendu par un avocat et de voir leur cas examiné par une autorité judiciaire indépendante », a souligné Amnesty International.

Des journalistes pris pour cibles

Guy Kasongo Kilembwe et Vicky Bolingwa, respectivement rédacteur en chef et secrétaire de rédaction de l'hebdomadaire satirique *Pot-pourri*, ont également été détenus pour une courte période, du 31 décembre 2001 au 3 janvier 2002. Leur arrestation semblait liée à des articles publiés par leur journal le 31 décembre, dans lesquels était critiquée la politique de Joseph Kabila et de son gouvernement. Ils ont d'abord été accusés d'*« atteinte à la sûreté de l'État »*, chef d'inculpation

régulièrement utilisé de manière abusive par le gouvernement pour emprisonner et intimider ceux qui le critiquent et ses opposants, mais les charges retenues à leur encontre ont ensuite été abandonnées. Plus de 20 journalistes ont été arbitrairement détenus au cours de l'année 2001, pendant des périodes allant de quelques heures à plusieurs jours dans la majorité des cas. Freddy Loseke, rédacteur en chef de *La Libre Afrique*, a été incarcéré durant six mois pour diffamation, après avoir déjà passé sept mois derrière les barreaux en l'an 2000.

D'après les informations recueillies, le président Joseph Kabila a exprimé l'espoir que 2002 serait une année de paix en RDC, et que tous les citoyens pourraient se déplacer librement dans tout le pays et jouir des valeurs fondamentales que constituent la liberté et l'unité nationale.

« Nous appelons le président Kabila à traduire ces déclarations dans les faits, en mettant fin à la pratique qui consiste à priver arbitrairement des citoyens congolais de leur liberté, et en garantissant leurs droits aux

libertés d'expression et d'association », a conclu Amnesty International. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>